



Registre public d'accessibilité - FORUM COMMUNICATION

Réf. : REG016

Page catalogue : 663



Vendu par

1

Ce document rapporte les informations relatives au degré d'accessibilité des lieux ainsi que les prestations que propose l'entreprise afin que tous puissent bénéficier des mêmes prestations. Ceci est obligatoire pour tout ERP (établissement recevant du public) selon le Décret n° 2017-431 du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité ainsi qu'à l'arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité.

60 pages (56 + 4 de couverture) - papier norme ISO 9706
Reliure piqûres